



Service Politique de la ville

Montauban , le 7 décembre 2020

NOTE D'INFORMATION

Les nouveautés du portail Dauphin pour la campagne 2021

NOUVELLE FONCTIONNALITÉ – MODULE DE JUSTIFICATION

La mise en place dès le début du 1er trimestre 2021 d'un module dans Dauphin, permettra de justifier les subventions de 2020 par la saisie du compte rendu financier (CRF – CERFA 15059*02) réglementaire.

Les porteurs de projets seront avertis de la mise à disposition du module par un mail envoyé par les services de l'ANCT.

L'espace personnel du porteur va évoluer pour intégrer un accès direct aux demandes à justifier. Le porteur pourra également effectuer une demande de report ou informer de la non réalisation de l'action.

Lors du dépôt du CRF, le porteur devra signer l'attestation sur l'honneur, la scanner et la rattacher.



Figure 1 : nouvel espace personnel de l'espace Usagers

Le porteur pourra filtrer les subventions à justifier sur le libellé de la demande, son statut ou l'exercice



Figure 2 : interface des demandes à justifier

REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN 2 points d'attention à destination des porteurs de projet

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type « word » une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille « word » sur le portail DAUPHIN et ne perdre ainsi, aucunes données. Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires» - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement

Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Après de l'État, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [n° de département] - ETAT-POLITIQUE-VILLE »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'État déconcentré en charge de la politique de la ville (DDCSPP de Tarn-et-Garonne).

Auprès de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [nom de la région] (CONSEIL REGIONAL) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [n° département] - [département] (DEPT) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [n° département] – [NOM DE L'INTERCO] »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [nom de la commune] (n° code postal) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé